RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2017.05.03/126

Attribution d'une subvention au Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe pour l'organisation du tour cycliste de la Guadeloupe Edition 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Bureau Communautaire : 26

Mercredi 24 mai 2017

3ème séance de l'année 2017

L'an deux mile dix-sept, le mercredi 24 mai, à 10 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de l'EPCI sis au 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, à la salle du Conseil, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU,* 1er Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation datée du 15 mai 2017.

Présents: 14		
Vice-Présidents		
M. Jacques	*BANGOU*	1er Vice-Président
M. Rosan	*RAUZDUEL*	3ème Vice-Président
Mme Suzelle	*SEVILLE*	5ème Vice-Présidente
Mme Eliane	*GUIOUGOU-FIRPIONN*	6ème Vice-Présidente
M. Georges	*BREDENT*	8ème Vice-Président
M. Fred	*EUSTACHE*	10ème Vice-Président
M. Dominique	*BIRAS*	11ème Vice-Président
Mme Marie-Corine	*LACASCADE-CLOTILDE*	13ème Vice-Présidente
Mme Renée-Georges	*NABAJOTH-DELOUMEAUX*	14ème Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marie-Camille	*MOUNIEN*	
Mme Lyliane	*PIQUION*	
Mme Alberta	*ALBERI*	
M. Justin	*DESSOUT*	
Mme Francesca	*FAITHFUL*	

Excusé représenté : 0

Excusés non représentés : 9

***Président*:**

M. Éric *JALTON*

***Vice-Présidents*:**

M. Georges *DAUBIN* (2ème Vice-Président)

Mme Hélène *MOLIA-POLIFONTE* (4ème Vice-Présidente)

Mme Murielle *JABES* (7ème Vice-Présidente)

Mme Maguy *CELIGNY* (9ème Vice-Présidente)

Mme Claudine *CHALUS* (12ème Vice-Présidente)

***Conseillers Communautaires - Membres du Bureau* :**

M. Fabert *MICHELY*

Mme Josiane *GATIBELZA*

M. Max *CELIGNY*

Absents : 3

Vice-Président :

M. Pierre *THICOT* (15ème Vice-Président)

***Conseillers Communautaires - Membres du Bureau* :**

Mme Corinne *PETRO*

M. Michel *RINÇON*

COURRIER ARRIVÉ LE
06 JUIN 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Le secrétariat de séance est assuré par *Monsieur Rosan RAUZDUEL*, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales *(CGCT)*.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts dudit EPCI;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de l'EPCI à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire de CAP Excellence en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;

VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

VU la délibération n°2014.04.01/30 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Bureau *(article L5211-10 du CGCT)*;

VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;

VU la délibération n°2016.12.03/111 du Bureau Communautaire en date du 7 décembre 2016 portant modification de la délibération n°2016.04.01/78 du Bureau Communautaire du 04 mai 2016 portant attribution de subventions aux villes membres et à certains organismes et associations de l'agglomération;

VU la délibération n°2017.04.03/403 du Conseil Communautaire en date du 19 avril 2017 portant vote des budgets primitifs 2017 : Budget Principal;

VU la délibération n°2017.03.05/124 du Bureau Communautaire du 24 mai 2017 portant modification de la délibération n°2017.03.01/118 du Bureau du 14 mars 2017 portant attribution de subventions aux villes membres et à certains organismes et associations de l'agglomération;

VU la demande de subvention complémentaire présentée le 16 mai 2017 par le Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe;

VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du Président ;

Par délibération n°2017.03.01/118 du 14 mars 2017, le Bureau Communautaire a alloué une subvention d'un montant de quarante-cinq mille euros (45 000€) au Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe pour la prise en charge des étapes du tour cycliste se déroulant sur le territoire communautaire dans le cadre de l'édition 2017. Le 16 mai 2017, le Comité a présenté une demande de subvention complémentaire d'un montant de vingt-mille euros (20 000€).

Le budget primitif 2017 approuvé par le Conseil Communautaire le 19 avril 2017 a validé les enveloppes affectées au subventionnement de projets proposés par des organismes de droit public *(essentiellement les villes membres)* et des organismes de droit privé pour un montant total de 1 486 000€, ainsi que les actions financées dans le cadre de l'enveloppe communautaire.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'allouer une subvention d'un montant total de soixante-cinq mille euros (65 000€) au Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe pour la prise en charge des étapes du tour cycliste se déroulant sur le territoire communautaire à l'occasion de l'édition 2017.

ARTICLE 2- D'imputer ces crédits sur le budget principal 2017 de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence : Chapitre 65 *(Autres charges de gestion courante)* – Compte 6574 *(Subventions aux associations)*.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, au Président du Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe ainsi qu'à Madame la Comptable Publique du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet devant le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux *(2)* mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION * CAP EXCELLENCE * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 02 JUIN 2017

P° le Président empêché

Le Président de séance

Le 1er Vice-Président

Jacques BANGOU

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 06 JUIN 2017
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 06 JUIN 2017
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 06 JUIN 2017
- Délibération transmise au Maire de la ville de Baie-Mahault, le 06 JUIN 2017
- Délibération transmise au Président du Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe, le 06 JUIN 2017
- Délibération transmise à la Comptable Publique, le 06 JUIN 2017

COURRIER ARRIVÉ LE 06 JUIN 2017 S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE